

## Mer en laboratoire reconstituée grâce à un « batteur à houle »

Chaque année, on dépense, dans le monde entier, des millions de dollars pour réparer les dégâts causés aux constructions maritimes par les forces considérables que libèrent les océans. D'autre part, on tente d'élucider le mystère qui a fait basculer une plate-forme de forage comme l'Ocean Ranger.

Or, le ministre des Approvisionnements et Services, M. Charles Lapointe, vient de présenter une nouvelle invention canadienne qui permettrait de construire des structures maritimes plus sécuritaires et plus efficaces.

Il s'agit d'un batteur à houle qui permet de reproduire à échelle réduite, dans des bassins spécialement aménagés, les conditions que doivent affronter tous les bateaux, les plates-formes, les brise-lames et les quais.

Cet appareil est un prototype de « deuxième génération », mis au point par la Davis Engineering Limitée d'Ottawa, sous licence du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

M. Earl Dudgeon, directeur de la division de génie mécanique du CNRC, a déclaré, au cours de la cérémonie de présentation, qu'il s'agit d'un appareil « unique au monde », qui place la technologie canadienne au premier

rang, dans le domaine.

Le nouvel appareil est composé d'une série de poutres métalliques, placées côte à côte, qui peuvent être actionnées individuellement, sous le contrôle d'un ordinateur.

Le nouveau batteur produit des vagues multidirectionnelles, afin d'obtenir le plus fidèlement possible les conditions qui surviennent durant les tempêtes.

Le prototype est composé de trois segments, chacun actionné par un appareil hydraulique qui effectue une poussée d'environ 2,5 tonnes.

Le prototype de batteur à houle a aussi été mis au point avec la collaboration d'une entreprise américaine spécialisée dans ce domaine, la MTS Systems Corporation, qui a fourni surtout l'expertise électronique.

En novembre, le CNRC envisage d'accorder un contrat d'environ quatre millions de dollars pour installer une centaine de segments de ce genre autour du bassin de son laboratoire d'Ottawa, ainsi que 200 segments au bassin de l'Institut de recherches maritimes et des navires arctiques à Saint-Jean (Terre-Neuve).

Extrait d'un article de Pierre Ouimet publié dans *Le Droit* du 17 août.



Actionnées vers l'avant, les trois poutres métalliques du batteur à houle créent des vagues qui peuvent simuler, à échelle réduite, une tempête en mer et aider les ingénieurs à concevoir des bateaux ou des quais plus solides.

## Attaque soviétique contre un avion commercial sud-coréen

Le gouvernement du Canada déplore la destruction d'un avion des lignes commerciales sud-coréennes abattu par un avion militaire soviétique et regrette d'avoir à confirmer des pertes de vie de Canadiens et de civils de plusieurs autres pays.

De tels actes constituent des violations flagrantes et inadmissibles des normes et pratiques de l'aviation civile internationale et du droit international.

Le gouvernement du Canada désire exprimer ses plus sincères condoléances aux familles des Canadiens qui ont perdu la vie dans cette tragédie, au gouvernement et au peuple de la République de Corée, ainsi qu'aux autres pays qui ont souffert à la suite de ce geste inexplicable.

## Des cartes d'identité seront distribuées aux frontières

Les douaniers canadiens appliqueront, au cours des deux prochains mois, une nouvelle méthode destinée à filtrer l'immigration illégale au Canada.

Au cours de cette période, tous les visiteurs qui traverseront les frontières canadiennes, y compris les Américains, se verront remettre une carte d'identification à la douane.

En vertu de ce programme, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre, tous les visiteurs, et les Canadiens qui reviendront au pays, devront répondre à un questionnaire avant de passer la douane. Les visiteurs qui ne sont pas d'origine canadienne devront préciser l'endroit de leur résidence.

M. Laureano Leone, président du Conseil des organisations ethno-culturelles nationales, a admis pour sa part que les immigrants illégaux sont si nombreux qu'ils représentent un problème grave.

Le formulaire d'information rempli par le visiteur à la douane permettra aux autorités d'émettre une carte d'identité à cette personne, carte qu'elle remettra à la douane en quittant le Canada. Toute carte qui ne sera pas retournée aux douaniers déclencherà des recherches.

Cette nouvelle méthode permettra au moins à l'Immigration de savoir exactement quels sont les visiteurs qui ne quittent plus le Canada après y être entrés et d'en situer le nombre approximatif.

Si l'expérience s'avère un succès, elle pourrait être adoptée de façon permanente.